

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-05-903

RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, RÉAL DULMAINE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM, MRC DE DRUMMOND :

QUE lors d'une séance tenue le 13 mai 2019, le conseil de la Municipalité de Wickham a adopté le règlement numéro 2019-05-903 intitulé « **Règlement sur l'utilisation extérieure de l'eau** ». Ce règlement a pour objet de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

QU'une copie de ce règlement a été déposée à l'hôtel de ville où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

DONNÉ A WICKHAM CE DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2019.

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier